

BACHELOR

Responsable de Mission
en cabinet d'Expertise
Comptable



Alternance

2024-2026

ensemble
SAINT-LUC
Les chemins de la réussite
Cambrai



Le Bachelor Responsable de Mission en cabinet d'Expertise Comptable mène à la certification Responsable comptable et financier de niveau 6 reconnue par l'État, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles par décision du directeur général de France Compétences en date du 19/07/2023, délivrée sous l'autorité ISIMI (code NSF 313, 314).

Leur activité s'inscrit donc dans un cadre normalisé qui, outre la communication d'éléments financiers, tend à évoluer vers la nécessaire publication de données extra-financières destinées à mesurer, et faire connaître, l'impact social et environnemental des organisations.

Vous êtes capable de :

- Gérer et coordonner au quotidien la comptabilité de votre organisation
- Établir des documents d'information comptable et financière en tenant compte des évolutions économiques et réglementaires en matière de droit, de comptabilité et de fiscalité à chaque clôture comptable
- Inscrire votre activité dans un cadre normalisé qui, outre la communication d'éléments financiers tend à évoluer vers la nécessaire publication de données extra-financières destinées à mesurer et faire connaître l'impact social et environnemental des organisations

DURÉE / LIEU DE FORMATION

De août à juillet, 500 heures
Lieu de formation : 31 Boulevard de la Liberté 59400 Cambrai - 03 27 82 28 28

PUBLIC VISÉ

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus
Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

PRÉREQUIS

Pour une entrée en 3^{ème} année : être titulaire d'une certification de niveau 4 et avoir validé une 2^{ème} année dans l'enseignement supérieur dans le domaine de la comptabilité, de la gestion ou de la finance ou être titulaire d'une certification de niveau 5 dans le domaine de la comptabilité, de la gestion ou de la finance

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Information collective (si applicable) et entretien
Délai d'admission : 15 jours à réception du dossier de candidature
«La date de début de la formation, pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat» (Article L.6222-12 du code du travail)

EFFECTIFS

Minimum 12 apprenants - Maximum 24 apprenants

ACCESSIBILITÉ

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Service Handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

Service Mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajeambosco.fr

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La validation du titre prévoit le passage d'épreuves certifiantes selon les modalités d'évaluation inscrites au référentiel

VALIDATION

Le bachelier est un titre du Répertoire National des Certifications Professionnelles de niveau 6 permettant l'obtention de la certification conditionnée à la validation de l'ensemble des blocs de compétences. En cas de validation partielle, l'obtention de chaque bloc de compétences fait l'objet de la délivrance d'une attestation de compétences.

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37836/>

SUITE DE PARCOURS

RNCP35918 Mastère Contrôle de gestion et audit organisationnel

RNCP35913 Mastère Finance

RNCP35919 Mastère gestion de patrimoine

RNCP37279 Mastère Expert immobilier

DÉBOUCHÉS

Responsable administratif et comptable / Responsable administratif et financier

Responsable comptable / Accounting manager

Responsable du reporting / Contrôleur de gestion

Comptable général / Comptable unique

Collaborateur comptable / Chef de mission comptable

Auditeur assistant / Auditeur financier / Conseiller financier

PASSERELLES OU ÉQUIVALENCES

Pas de passerelle, ni équivalence

TARIFS

Coût de la formation : 7110€

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 :

« La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dans le cadre de la formation continue avec stage, se référer à la grille tarifaire

VALEURS AJOUTÉES

Important réseau d'entreprises partenaires

Existence d'un point écoute

Travail sur le projet Voltaire

Passage de l'Attestation Sécurité Routière sur demande

96,46 % des entreprises partenaires ayant répondu à l'enquête sont satisfaites de la prestation du centre de formation.

Date de mise à jour : 14/02/2024

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

L'entretien d'entrée en formation servira de base pour proposer à chacun des apprenants des situations d'apprentissage qui leurs sont propres, en adéquation avec leur projet et leurs compétences. L'apprenant bénéficie d'un accompagnement individualisé si nécessaire. La pédagogie différenciée est applicable à chaque instant.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Livrets d'apprentissage
Salles banalisées
Ordinateurs
Imprimantes / Scanners
Connexion internet
Centre ressources



CONTENU PÉDAGOGIQUE



Bloc 1 : Coordonner et mettre en oeuvre le dispositif de contrôle interne

Séminaire : Systèmes d'information
Séminaire : Audit interne
Numeric box (Excel)

Bloc 2 : Gérer les obligations comptables et administratives

Comptabilité approfondie
Mission d'expertise comptable et de certification des comptes
Séminaire : Gestion sociale
Séminaire : Fiscalité des entreprises
Introduction à la consolidation

Bloc 3 : Mettre en oeuvre le contrôle de gestion et suivre la performance financière et extra-financière

Gestion budgétaire
Calculs des coûts
Séminaire : Diagnostic financier
Séminaire : Investissement et financement
Gestion et amélioration de la performance

Bloc 4 : Conduire une mission, gérer les activités et coordonner une équipe

Séminaire : Environnement et communication professionnels
Valorisation du parcours en cabinet et rapport d'activité
Anglais des affaires
Droit des sociétés
Séminaire : Management des organisations



CENTRE DE FORMATION

ensemble
SAINTE LUC
Les chemins de la réussite
Cambrai

Le centre de formation Saint Luc regroupe une UFA (Unité de Formation par Apprentissage) et une AREP (Centre de formation continue).

Il permet aux apprenants de tout âge et tout niveau de se former, de développer des compétences et de s'insérer de manière sereine dans la vie active.



TOUTES LES INFORMATIONS
SUR L'ENSEMBLE SAINT-LUC
DE LA 6^E AU BAC +5



FACEBOOK



SITE



INSTA



ensemble
SAINTE LUC
Les chemins de la réussite
Cambrai

31 boulevard de la Liberté - 59400 Cambrai - 03 27 82 28 28

Rejoignez-nous sur nos réseaux sociaux : Saint Luc Cambrai

